




## DES MAQUETTES POUR CREER DU LIEN SOCIAL

AVIPAR.19 Rue Prosper Mérimée.38100 GRENOBLE

Contact : 04 76 87 90 67 /avipar@orange.fr

<http://avipar.free.fr> 

### **Pour mener à bien son projet en faveur des personnes porteuses de handicap, l'association AVIPAR recherche des jeunes motivés voulant s'engager en Service Civique Volontaire**

Détail de la mission : **Autour d'une activité manuelle**, la réalisation de maquettes du patrimoine architectural, **accompagnement de personnes porteuses de handicap** physique, psychique ou cérébro-lésés avec une équipe d'animation et des valides bénévoles.

- Le matin : participation à la préparation du travail de chacun des adhérents.
- L'après-midi : suivi et accompagnement des personnes dans l'atelier.
- Participation à tous les travaux préparatoires ainsi qu'aux sorties sur le terrain.
- Entretien des locaux avec les adhérents, à l'issue des temps d'activité, afin de participer au bon fonctionnement de l'association.
- Sur proposition et après validation, des actions complémentaires pourront être mises en œuvre si elles visent à faire connaître l'association (actualisation de la page facebook par exemple) ou si elles s'inscrivent dans les principes de l'association.

Formation/Accompagnement :

- Vous bénéficierez de formations internes pour bien connaître l'association, ses publics, préparer votre mission.
- Vous participerez à des formations civiques (débat, visites, échanges...)
- Vous disposerez aussi d'un accompagnement individuel pour construire ou préciser votre projet d'avenir professionnel et personnel (entretiens individuels, participation à des modules de formation...)
- Vous agirez au sein d'une petite équipe : 1 salariée qui sera la tutrice chargée de vous accompagner dans votre mission et votre parcours d'engagement + des bénévoles.

Pré-requis généraux : Ces missions sont accessibles à tous les jeunes désireux de se rendre utiles aux autres sous réserve d'être :

- âgé(e) entre 18 et 25 ans.
- de nationalité française ou ressortissant(e) de l'Union européenne ou résider depuis au moins un an en France.
- Domicilié (e) à proximité du lieu de réalisation de la mission ou de transports en communs (pas d'hébergement assuré par la structure).
- Disponible pendant 06 à 08 mois.

Pré-requis complémentaires liés à la mission : - Etre manuel, aimer le bricolage.  
- Apprécier le travail en équipe et le contact avec les personnes

Volume horaire : **24h/semaine**

Jours de mobilisation : **Du lundi au jeudi.**

- **Lundi : 9h00-12h00/13h00-16h00**
- **Mardi : 13h00-18h00**
- **Mercredi : 13h00-18h00**
- **Jeudi : 9h00-12h00/13h00-16h00**

Lieu de réalisation : Atelier AVIPAR, 19 Rue Prosper Mérimée, 38 100 Grenoble.

Accès : Tram A, Arrêt MC2 / Bus 13 ou 16 arrêt Clos d'Or.

Structure d'accueil : Créée en 1987, l'AVIPAR, Association de Valorisation et d'Illustration du Patrimoine Architectural Régional, est un atelier de loisirs réunissant des personnes handicapées et des valides bénévoles autour d'une activité manuelle : la réalisation de maquettes du patrimoine architectural régional.

Environ 30 personnes (25 personnes handicapées et 5 bénévoles) fréquentent l'atelier régulièrement.

L'AVIPAR permet à des personnes accidentées de la vie, selon leurs besoins:

- de sortir de l'isolement et d'enrichir leur vie socialement.
- d'avoir une activité et un accès à la culture en participant collectivement à la réalisation d'œuvres.
- de se réorienter à l'exercice d'une activité régulière comportant des exigences de rythme et de qualité.

Dans un souci de professionnalisation et de valorisation des personnes, l'atelier oriente ses réalisations vers de véritables projets culturels de découverte et de valorisation du patrimoine architectural en partenariat avec les acteurs régionaux.

**CONTACT : Ingrid Caillet-Rousset,  
Animatrice responsable de l'atelier  
04 76 87 90 67 ou avipar@orange.fr**

Débuts de mission : SEPTEMBRE 2019

Processus de sélection des candidats : **Envoyer un courrier expliquant son parcours et sa motivation à s'engager en tant que service civique.**

Indemnités/Avantages : - Chaque volontaire percevra directement une indemnité mensuelle nette d'environ 473.04€ + 107.58 € versés par l'association permettant de couvrir les frais personnels de subsistance.  
- Protection sociale, 2 jours de congés par mois, cotisation retraite.